



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél : 01.53.46.68.68 - Fax : 01.53.46.68.70

e-mail : ffp@ffp.asso.fr

Web : www.ffp.asso.fr

CONSEIL SECURITE
CIRCULAIRE DE SECURITE N° 179

Réf.: 10.0568

Date: 25 mars 2010

Emetteur: F.F.P

Objet: Amélioration des conditions d'entretien des conteneurs de secours.

Matériels concernés: Tous les sac-harnais de Paratec

Texte: Suite à l'application de la CS 129 et du Bulletin de Service de Paratec attendant, il est apparu que au fur et à mesure des cycles de repliage périodique, des dégradations se produisent sur les œillets de rabat de conteneur de secours ou/et l'œillet de sommet d'extracteur, et le corps du sectionneur, provoqués par le frottement métal sur métal des œillets de sertissage contre le corps du sectionneur.

Nous sommes informés d'une action corrective à ces dégradations, proposée par la Société Paratec qui a fait évoluer son matériel vers l'addition d'une calotte perdable au-dessus de l'extracteur de secours, servant de protecteur compatible **seulement** avec les extracteurs de secours et les sac-harnais de sa propre production.

Ce protecteur avec un secteur creusé diminue les contraintes du corps du sectionneur entre le sommet de l'extracteur et le rabat qui porte le sectionneur.

Ce protecteur n'est pas fixé à la calotte d'extracteur, il est perdable lors d'une procédure de secours et doit être inspecté lors de chaque cycle de repliage avant de le remettre en service.

Selon les consignes émises par Paratec, ce type de protecteur est dédié uniquement aux sac-harnais de sa propre production (Next,Next élève,Next Tandem, Ultra,Ultra élève, Ultra Tandem)

Actions : application à caractère facultatif dans les structures fédérales du Bulletin de Service émis par Paratec dont vous trouverez ci-joint la traduction libre.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél : 01.53.46.68.68 - Fax : 01.53.46.68.70

e-mail : ffp@ffp.asso.fr

Web : www.ffp.asso.fr

Paratec Gmbh
Flugplatz
66798 Wallerfangen
Allemagne

Bulletin de Service

Date d'émission:

11.11.2009

Numéro de Bulletin:

PSB 01-2009

Sujet:

Protecteur du Sectionneur pour protéger le sectionneur et les oeillets et pour gagner en apparence esthétique du sac-harnais

Statut:

Optionnel, recommandé

Identification:

sac-harnais Next Sport, Next Elève, Next Tandem et tous les sac-harnais Ultra

Origine:

Suite à l'obligation d'appliquer la directive d'Airtec pour tous les sacs à 6 rabats de secours et l'implémentation qui en a été faite par Paratec (LTA-PT-01-07 daté du 15.02.2007, changement de la position du sectionneur de dessous le rabat n° 1 à dessous le rabat n°3), nos sac-harnais Next n'ont pas seulement souffert d'inconvénients esthétiques. Le fait que le sectionneur vienne à présent reposer juste au dessus de l'oeillet de l'extracteur a causé des dégradations à la fois au sectionneur et à l'oeillet sur différents sacs, ces deux dernières années. Réalisant cela, Paratec était focalisé à trouver une solution. Après beaucoup d'expertises différentes, cette solution semble être celle qui résout le plus de problèmes potentiels. Ce protecteur garde le sectionneur en place pour l'empêcher de bouger sur l'oeillet de l'extracteur, il égalise les zones autour et adoucit le rabat n°3 de par sa forme en double cale. (voir les photos ci-dessous) et il crée une diminution de la pression, exposée au sectionneur par les rabats lorsqu'il n'y a pas le protecteur.



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél : 01.53.46.68.68 - Fax : 01.53.46.68.70

e-mail : ffp@ffp.asso.fr

Web : www.ffp.asso.fr

Bulletin de service:

Ce protecteur, ressemble à une feuille d'un type de mousse dure, dans lequel la découpe sera incluse, en plaçant simplement le protecteur au-dessus du sectionneur comme le montre l'image ci-dessous. Le rabat du sectionneur et le protecteur sont ensuite placés sur l'extracteur comprimé.

Il est indéfiniment réutilisable sur la base d'un contrôle normal et d'un repliage périodique. Dans le cas d'une procédure de secours, le protecteur sera perdu (pour éviter un quelconque conflit à l'ouverture) et peut être facilement remplaçable à un coût modique.

Il n'est **pas autorisé** dans un quelconque autre conteneur de type 6 rabats de secours à l'exception de ceux déclarés dans ce Bulletin de service, peu importe la marque ou le modèle.

Date de mise en conformité:

Lors du prochain contrôle et repliage

Emetteur :

Jupp Thomas Responsable de la production Paratec GmbH

Jupp@paratec.de

+49-6837-7375

Distribution:

Ce protecteur de sectionneur sera distribué par nous à nos revendeurs et personnel technique sur simple demande. Il y aura un coût modique plus frais de port. Ce protecteur de sectionneur fait partie de tout sac-harnais NEXT nouvellement livré à l'avenir.

L'installation est faite par chaque Senior rigger / plieur ou équivalent dont la qualification est valide.





FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél : 01.53.46.68.68 - Fax : 01.53.46.68.70

e-mail : ffp@ffp.asso.fr

Web : www.ffp.asso.fr

Tout en préconisant l'utilisation de ce protecteur disponible sur simple demande à la société Paratec pour le prix de 50 centimes d'euros + les frais d'envoi, le Conseil de Sécurité laisse la possibilité de repliage du secours sans protecteur pour les sacs PARATEC qui sont actuellement en service.

Personnel qualifié: Plieurs

Date d'application: lors du prochain pliage.

Diffusion: Président F.F.P.

- D.T.N.
- Directeurs Techniques
- Paratec
- Plieurs / réparateurs
- Etats Majors de l'Armée de Terre, Armée de l'Air et de la Marine
- Membres du Conseil de Sécurité
- B.S.A.P
- C.E.V.A.P
- B.S.M.A.T Montauban
- D.T.M.P.L Orléans
- DGAC Monsieur JOUBERT
- DGA Monsieur PERRIN
- Direction des Sports Monsieur MORLET
- Paramag
- FFP Contacts